



AXE 7 - Améliorer l'accès aux soins, améliorer la santé des Ligériennes et des Ligériens

Il n'aura pas fallu attendre la crise épidémique du Covid-19 pour que la santé devienne une des priorités des habitants de notre région. Les Pays de la Loire font partie des territoires français qui enregistrent des taux particulièrement bas en matière de densité médicale : 135,8 médecins généralistes pour 100 000 habitants contre 152 à l'échelle nationale, 132,6 médecins spécialistes pour 100 000 habitants contre 190 à l'échelle nationale.

Le sujet n'est pas nouveau et l'Etat doit prendre pleinement ses responsabilités. Ce n'est cependant pas une raison pour ne rien faire. Le Printemps des Pays de la Loire fera de **l'accès aux soins partout et pour tous** un des grands travaux de la future majorité.

Cet engagement devra également s'accompagner d'une ambition forte pour redonner aux politiques de pré-

vention toute leur importance, alors qu'elles sont trop souvent les parents pauvres des politiques publiques de santé.

Enfin, au travers de la Région, partenaire privilégiée des Agences régionales de santé (ARS) nous ne cesserons de rappeler notre attachement à l'hôpital public et au **service public de la santé**.

Lutter contre la désertification médicale

- 1. Recruter 150 médecins et infirmiers en pratique avancée d'ici 2026.** Cela se fera via un soutien aux initiatives de médecine salariée montées par les acteurs locaux et via des recrutements par la Région en l'absence d'initiatives sur les territoires.
- 2. Cofinancer 60 nouveaux centres de santé et maisons de santé pluridisciplinaires.** Ces maisons et centres de santé seront construits en priorité dans les endroits où le manque de soignants est le plus fort (zones péri-urbaines et rurales, quartiers populaires, campus universitaires etc.). La Région aura une attention particulière sur l'équipement en matériel permettant de réaliser des actes médicaux en télémédecine.
- 3. Augmenter le nombre de places de formation en soins infirmiers et aides-soignants et lancer un grand plan de promotion des métiers du soin.** Afin de répondre aux besoins des territoires nous aurons pour objectif, dans le cadre d'un accord avec l'Etat, de former 11 000 infirmiers et 13 000 aides soignants sortant de formation d'ici 2027).
- 4. Mettre en place des allocations financières d'études à destination des étudiants en première année de médecine,** en complémentarité des dispositifs des ARS, et en contrepartie d'une installation en zone sous-dense, rurale comme très urbaine, dès les premières années d'exercice.
- 5. Encourager la coordination des professionnels de santé.** Cela se fera via le soutien aux Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), aux équipes de soins primaires, et aux contrats locaux de santé (aide aux dépenses de fonctionnement, coordination, aides en ingénierie, etc.)

Faire face aux inégalités sociales d'accès à la prévention

- 6. Soutenir la mise en place de bus de soins et de prévention santé sur tous les territoires.** Ces bus permettront à des professionnels de santé et des associatifs d'aller à la rencontre des personnes les plus isolées socialement et/ou géographiquement afin de réaliser des dépistages, de les mettre en relation avec des soignants, de réaliser des actions d'éducation et de prévention santé et de soin.
- 7. Élaborer un plan global de prévention santé** à destination de l'ensemble de la population ligérienne. Nous axerons ce plan de prévention autour de trois axes principaux : la lutte contre toutes formes d'addictions, la lutte contre la sédentarité via le sport, l'éducation à l'alimentation.

Proposer des accompagnements adaptés à chacune et à chacun

- 8. Élaborer un plan « Bien vieillir en Pays de la Loire ».** En lien avec le gérontopôle, développer l'information sur les métiers du grand âge (soins, accompagnement, animation, restauration, etc.) ; intégrer les EHPAD à la programmation de la fabuleuse année culturelle ; mobiliser les acteurs autour d'une offre diversifiée de solutions de logement répondant aux attentes des seniors ; structurer la filière domotique et l'accompagnement des personnes fragiles afin de faciliter les politiques de prévention santé/soin au domicile et en EHPAD.
- 9. Soutenir les associations portées par les usagers dans le domaine de la santé mentale.** Nous soutiendrons et développerons le maillage et l'action des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), structures associatives portées par et pour des usagers en santé mentale, et qui reposent sur l'aide par les pairs. Enfin, en complément des dispositifs mis en place par l'État, nous étudierons l'accès à une offre de consultation gratuite auprès d'un psychologue grâce au e-pass jeune.

- 10. Agir contre la souffrance psychologique des jeunes.** Renforcer le soutien de la Région aux maisons des adolescents qui maillent le territoire ainsi qu'aux services de santé dans les universités et favoriser l'émergence de bureaux d'aides psychologiques à destination des étudiants (BAPU). Mettre en place des permanences psychologiques hebdomadaires dans les établissements scolaires pour lutter contre la souffrance des jeunes. Créer une plateforme à destination des étudiants pour permettre de faciliter l'accès à des ressources diverses de soutien psychologique : tests, articles, vidéos, audio, échanges avec des psychologues.
- 11. Développer le sport-santé.** Expérimenter, en partenariat avec l'Agence régionale de santé et le CHU, la pratique d'une activité physique comme traitement complémentaire au parcours de soins des personnes atteintes d'une affection de longue durée.

Faire des Pays de la Loire une région du bien-être et du bien-vivre

- 12. Installer une convention régionale et citoyenne de la santé.** Cette convention réunira les usagers (citoyens et associations d'usagers), les professionnels de santé et les élus locaux. Elle sera investie de plusieurs missions telles que : faire remonter les attentes du territoire, offrir un véritable espace de dialogue entre usagers, professionnels de santé et élus, soumettre des propositions au Conseil régional et être consultée sur la politique régionale de santé (définie par l'ARS et le Conseil régional).
- 13. Créer un observatoire citoyen de la santé environnementale et des milieux de vie.** En lien avec les observatoires régionaux déjà existants, cet observatoire aura un rôle prospectif d'anticipation, et d'alerte des risques et d'identification des pollutions. Il associera l'ensemble des parties prenantes (médecins, associations, scientifiques etc.) investies sur ces questions.
- 14. Faire de la santé environnementale une cause majeure pour l'amélioration de la santé des Ligériens.** Dès cette année, la Région aura à élaborer, en partenariat avec l'État, un nouveau Plan Régional Santé Environnement. Nous nous emparerons pleinement de cette mission autour d'enjeux tels que la qualité de l'air, des eaux, l'amélioration de l'alimentation chez les jeunes notamment, la lutte contre les perturbateurs endocriniens, l'accompagnement des agriculteurs et des collectivités vers la réduction des pesticides, la lutte contre toutes formes de pollution.

Développer les métiers du soin, de l'attention à l'autre

- 15. Faire de la santé et des services aux personnes une nouvelle filière prioritaire de la politique économique et de formation de la Région.** La santé et les services aux personnes sont des filières en pleine expansion qui nécessiteront de mobiliser les outils de la Région et notamment les 50 000 contrats "nouveau métier/nouvel emploi" en faveur des reconversions.
- 16. Accélérer l'effort de recherche en santé.** La Région soutiendra la recherche dans le domaine de la santé avec deux priorités : médecine personnalisée et démarche « one health » (une seule santé) permettant une approche globale des questions de prévention et de santé publiques, d'alimentation, de santé animale et environnementale.